



Membre certifiée

Bulletin d'inscription à la formation d'accompagnement socio-émotionnel assisté par les chevaux, équi coaching,

Mariam Natacha Houtcieff formatrice.

Siret : 88106227700010

NDA : en cours

42b, rue Monge
13150 Tarascon.

Cette formation s'adresse aux professionnels des métiers liés au cheval ou aux personnes pouvant justifier d'un niveau de maîtrise des chevaux suffisant, niveau galop 7 , désirant se former au coaching par la médiation des chevaux.

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'accompagnement, pouvant justifier d'une formation au coaching ou équivalent. (Psychothérapeute)

Objectifs :

- Définir un objectif précis avec les clients.
- Apprendre à organiser un atelier d'équicoaching.
- Vérifier que toutes les conditions sont réunies pour la sécurité des clients et des chevaux.
- Connaître et maîtriser une variété d'exercices de mobilisation avec les chevaux.
- Savoir adapter les exercices à la demande du client.
- Être capable de donner et de recevoir un feed-back.

Public et pre -requis.

- Professionnels des métiers liés à la connaissance du cheval.
- Amateurs pouvant justifier d'un niveau galop 4 minimum.
- Coachs
- Professionnels des métiers de l'accompagnement à la personne.

Programme

- Vérification de l'éligibilité de la structure équestre d'accueil.
- Vérification de l'adaptation des chevaux choisis.
- Maîtrise des fondamentaux du coaching.
- L'organisation d'un troupeau de chevaux.
- La valeur ajoutée du Quotient émotionnel dans la réussite sociale et professionnelle.
- La communication non verbale.
- Le feed-back.
- La formulation.

Planning 2022 et lieux de formation.

Prochaines dates à définir.

Durée et tarif

33 heures. **2880 HT par personne.**

Moyens pédagogiques :

- Livret pédagogique.
- Fiches pédagogiques pour chacun des 12 modules théoriques.
- Un tableau et un vidéo projecteur permettant l'interaction et l'étude de cas.
- Une structure équestre adaptée et des chevaux pour la partie pratique de la formation.

Intervenant

La formation est assurée par Mariam Natacha Houtcieff, formatrice, coach, cavalière formée à l'équicoaching depuis 2010.

Informations complémentaires.

Sanction de la formation :
Attestation de présence et évaluation des acquis.

Bulletin d'inscription à la formation :
L'accompagnement socio-émotionnel assisté par les chevaux : équicoaching.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Niveau équestre :

Conditions d'inscription à la session de formation.

Toute inscription à la formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à nhoutcieff@gmail.com

Ou par courrier à
Natacha Houtcieff
42b, rue Monge
13150 Tarascon.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

1. La signature du bulletin d'inscription implique que le client a pris connaissance du programme de formation et qu'il en accepte le contenu.

2. Règlement de la formation : L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande de la formation

En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.

En cas de refus de la prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

3. Modalités de règlement : le règlement de la formation pourra s'effectuer par chèque à l'ordre de Mariam Natacha Houtcieff ou par virement sur le compte ci-dessous.

Mariam Natacha Houtcieff

IBAN :

FR 76 1254 8940 0103 4765 8644 067

BIC :

AXA BFRPPXXX

4. Report d'inscription :

Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.

5. Annulation d'inscription :

En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50% du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100% à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence.